



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 MARS 2012**

<p><b>Date de convocation :</b> <b>05/03/2012</b> <b>affichée le : 05/03/2012</b> <b>Date d'affichage des</b> <b>délibérations : 16/03/2012</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p><b>En exercice : 27</b> <b>Présents : 22</b> <b>Votants : 27</b></p>	<p><b>L'an deux mille douze</b> à vingt heures trente minutes, le treize mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.</p> <p><u>Etaients présents</u> : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE BARS Daniel, LE MOIGNE Michel, LE ROUX Véronique, VANNOD Lucienne, ROBIN Nicole, COROLLER René, TALLEC Jacqueline, LE BOZEC Hervé, LE FUR Françoise, LE NAOUR Roger, LE PICHON Valérie, NEDELEC Rémi, OFFREDO Hervé, ROYANT Helen, LE GOFF Jeannine, EVENO Nicolas, JAFFRÉ Sylvie, ULLIAC Robert, BOUTET Annie, ROLLAND André. formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Estelle HUELLOU, Anthony DUFLEIT, Jean-Jacques STERVENOU, Brigitte GUIGOURES</p> <p><u>Procurations</u> : Estelle HUELLOU à Catherine HENRY, Anthony DUFLEIT à Hervé LE FLOC'H, Jean-Jacques STERVENOU à Robert ULLIAC, Brigitte GUIGOURES à André ROLLAND</p> <p>Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.</p>
---	--

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Comptes Administratifs 2011 ;**
- 2 – Débat d'orientations budgétaires 2012 ;**
- 3 – Budget médiathèque 2012 - Subventions ;**
- 4 – ERDF – Convention de servitude – Moulin à Vent ;**
- 5 – Cession ancienne école de Guernanroué ;**
- 6 – Règlement de voirie.**

## **1/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2011**

### **A-BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2011 du budget principal conforme au compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée

<b>EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2011</b>	<b>REALISES FONCTIONNEMENT</b>	<b>REALISES INVESTISSEMENT</b>	<b>R.A.R. INVESTISSEMENT</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
. Recettes	4 558 693,21 €	1 135 032,58 €	
. Dépenses	3 346 201,07 €	2 303 948,17 €	1 490 787,92 €
. Déficit Reporté			
. Excédent reporté	394 548,11 €	1 106 404,46 €	
		<b>62 511,13€</b>	<b>1 490 787,92 €</b>
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b>			
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>1 607 040,25 €</b>		

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée,

- adopte, à l'unanimité, la section de fonctionnement du compte administratif 2011 du budget principal et du compte de gestion conforme de Monsieur le Receveur Municipal
- adopte, à l'unanimité, la section d'investissement du compte administratif 2011 du budget principal et du compte de gestion conforme de Monsieur le Receveur Municipal

### **B-BUDGETS ANNEXES**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant aux comptes administratifs 2011 des budgets annexes conformes aux comptes de gestion de Monsieur le Receveur Municipal suivants :

Lotissement de Tronjoly, Aménagement foncier-travaux privés, Lotissement Men Glas, Service d'alimentation en eau potable, Service d'assainissement.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans les documents réglementaires transmis à chaque membre de l'Assemblée.

<b>EXECUTION DES BUDGETS ANNEXES</b>  DE L'EXERCICE 2011	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
<b>BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS</b>			
. Recettes	378 923,14 €	561 231,57 €	
. Dépenses	613 529,79 €	339 642,21 €	
. Déficit Reporté		221 589,36 €	
. Excédent reporté	38 563,53 €		
	<b>196 043,12 €</b>		
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b> <b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>			
<b>BUDGETS ANNEXES A CARACTERE</b> <b>INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b>			
. Recettes	564 571,09 €	336 575,03 €	
. Dépenses	521 607,31 €	648 567,40 €	124 186,90 €
. Déficit Reporté		<b>1 491 159,91 €</b>	
. Excédent reporté	<b>556 450,66 €</b>		
		<b>1 803 152,28 €</b>	<b>124 186,90 €</b>
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b> <b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>599 414,44 €</b>		

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, à l'unanimité, ces comptes administratifs 2011 et les comptes de gestion conformes de Monsieur le Receveur Municipal.

## **2/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2012.

Après avoir rappelé les éléments financiers issus du compte administratif 2011, Monsieur le Vice Président de la Commission des Finances informe que la politique de maîtrise raisonnée des dépenses de fonctionnement sera bien évidemment poursuivie en 2012 permettant ainsi de maintenir un niveau d'investissement élevé avec un recours mesuré à l'emprunt. Proposition sera faite de maintenir les taux des contributions directes locales inchangés depuis plus de 10 années.

D'autre part, les crédits d'investissement non utilisés en 2011 seront pour la plupart repris voire abondés pour les opérations les plus significatives qui seront achevées en 2012 telles que les travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire et d'aménagement des ateliers communaux.

Les nouvelles opérations budgétaires porteront quant à elles pour l'essentiel sur les travaux de mise aux normes de la piscine communale dont une première tranche devra être réalisée en 2012, l'aménagement de l'ancienne propriété GAUTHIER au carrefour central et la sécurisation de carrefours en agglomération.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2012.

### **3/ BUDGET BIBLIOTHEQUE 2012, SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter toutes subventions permettant de financer les acquisitions de documents multimédia, de livres et périodiques de la médiathèque communale.

✓ Le crédit 2012 des dépenses relatives aux acquisitions de la médiathèque est établi comme suit :

- Périodiques	: 2 500 € T.T.C.
- Livres	: 13 000 € T.T.C.
- Disques compacts audio	: 2 450 € T.T.C.
- DVD	: 8 000 € T.T.C.
- CD Roms	: 200 € T.T.C.

soit un total général de 26 150,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, sollicite du Conseil Général du Morbihan toutes subventions permettant le financement des acquisitions 2012 de la médiathèque communale.

### **4/ ERDF, CONVENTION DE SERVITUDE, MOULIN AVENT**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer avec Electricité Réseau Distribution France une convention de servitude destinée à la mise en place d'une canalisation souterraine électrique sur la parcelle communale cadastrée sous le numéro 537 de la section AV.

Le plan de la parcelle concernée a été adressé à chaque membre de l'Assemblée

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, accorde l'autorisation sollicitée.

### **5/ CESSION ANCIENNE ECOLE DE GUERNANROUE**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de mise en vente de l'ancienne école de Guernanroué, propriété communale cadastrée sous le numéro 44 de la section ZE.

Un plan de cette propriété a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- donne à l'Office Notarial de GOURIN (Etude LE MEUR) mandat non exclusif de négocier la vente de l'ancienne école de Guernanroué, propriété communale cadastrée sous le numéro 44 de la section ZE, le prix demandé, à débattre, étant de 65 000 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune le mandat de mise en vente.

## **6/ REGLEMENT DE VOIRIE**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le projet de règlement de voirie permettant d'assurer la coordination et la sécurité relative à l'exécution des travaux de voirie ou de réseaux divers effectués sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Ce projet a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte à l'unanimité ce règlement applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.